



Centre d'analyse des opérations
et déclarations financières
du Canada

Financial Transactions and
Reports Analysis Centre
of Canada



Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada (CANAFE)

Rapport financier trimestriel pour le trimestre ayant pris fin le 30 septembre 2025 (non audité)

1. Introduction

Le présent rapport trimestriel a été préparé par la direction au titre de l'article 65.1 de la Loi sur la gestion des finances publiques et selon les modalités établies par le Conseil du Trésor dans sa Directive sur les normes comptables : Directive GC 4400 Rapport financier trimestriel des ministères. Il doit être lu de concert avec le Budget principal des dépenses 2025-2026 du Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada (CANAFE).

Le présent rapport n'a pas fait l'objet d'un audit ou d'un examen externe.

1.1. Pouvoirs, mandat et activités de programme

CANAFE (le Centre) est l'unité du renseignement financier et l'organisme de réglementation de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes du Canada. Il contribue à la détection, à la prévention et à la dissuasion en matière de blanchiment d'argent et de financement des activités terroristes. Les produits de renseignements financiers et les fonctions de surveillance du Centre contribuent de façon unique à la sécurité des Canadiens et à la protection de l'intégrité du système financier du pays.

CANAFE est un organisme autonome qui mène ses activités indépendamment des services de police, des organismes d'application de la loi et d'autres entités auxquels il est autorisé à communiquer des renseignements financiers. Il relève du ministre des Finances, qui doit rendre des comptes au Parlement sur les activités du Centre. L'administration centrale de CANAFE se trouve à Ottawa et ses bureaux régionaux à Montréal, Toronto et Vancouver.

CANAFE a été établi et ses activités sont régies par la Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes et ses règlements connexes. Il est un de plusieurs partenaires nationaux du régime canadien de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes (BA/FAT) dirigé par le ministère des Finances.

CANAFE remplit son mandat en menant les activités suivantes :

- Il reçoit des déclarations d'opérations financières et des renseignements transmis volontairement conformément aux lois et aux règlements applicables.
- Il protège les renseignements personnels en sa possession.
- Il voit à ce que les entités déclarantes se conforment aux lois et aux règlements applicables.
- Il tient un registre des entreprises de services monétaires au Canada.
- Il produit des renseignements financiers utiles aux enquêtes sur le blanchiment d'argent, le financement des activités terroristes et les menaces envers la sécurité du Canada.
- Il fait de la recherche et l'analyse de données provenant de sources variées qui mettent en lumière les tendances et les constantes associées au blanchiment d'argent et au financement des activités terroristes.
- Il sensibilise le public au blanchiment d'argent et au financement des activités terroristes et l'aide à mieux comprendre ces phénomènes.

En outre, CANAFE est membre du Groupe Egmont, un réseau international d'unités du renseignement financier (URF) qui s'entraident et échangent des renseignements pour lutter contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes. CANAFE contribue également à d'autres forums multilatéraux, comme

le Groupe d'action financière (GAFI), le Groupe Asie-Pacifique sur le blanchiment d'argent (GAP) et le Groupe d'action financière des Caraïbes (GAFIC). Il participe aussi à l'élaboration de politiques internationales et fournit de l'assistance technique aux autres URF.

Les activités de programme du Centre sont décrites à la partie II du Budget principal des dépenses 2025-2026 et dans le Plan ministériel 2025-2026.

1.2. Méthode de présentation

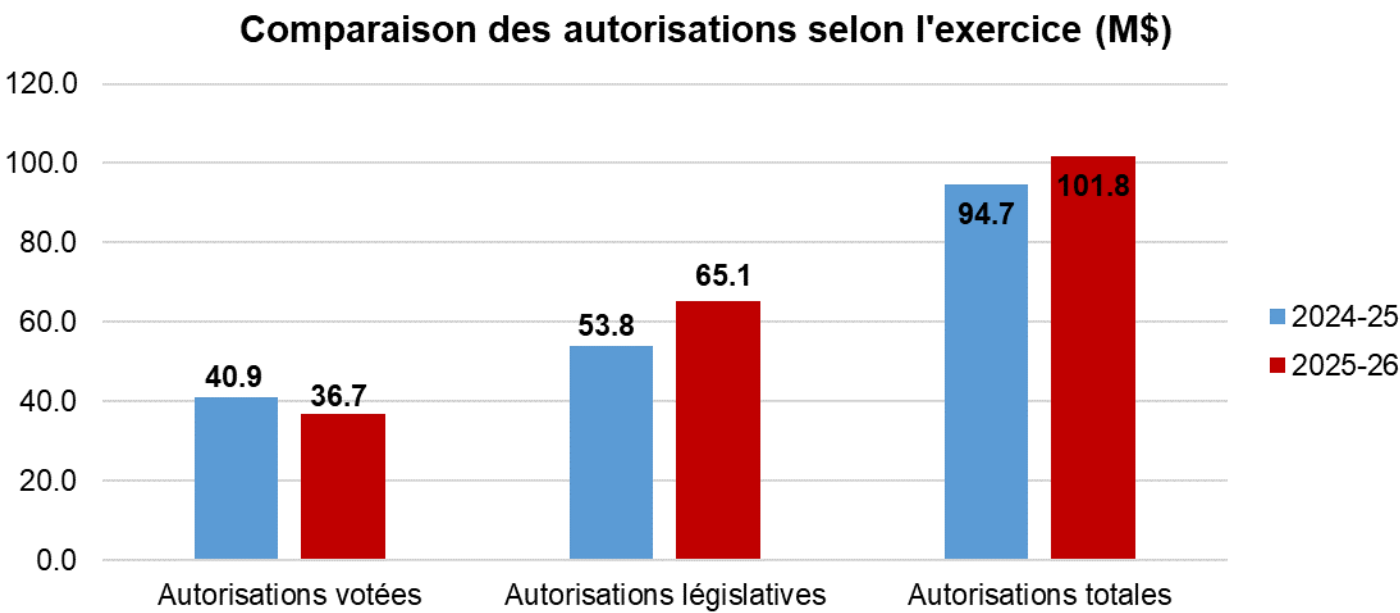
Ce rapport trimestriel a été préparé par la direction en utilisant une comptabilité axée sur les dépenses. L'état des autorisations joint à ce rapport inclut les autorisations de dépenser du Centre accordées par le Parlement et utilisées par le Centre, de manière cohérente avec le Budget principal des dépenses et les budgets supplémentaires des dépenses pour l'exercice 2025-2026. Ce rapport financier trimestriel a été préparé en utilisant un référentiel à usage particulier conçu pour répondre aux besoins d'information financière à l'égard de l'utilisation des autorisations de dépenser.

Le gouvernement ne peut pas dépenser sans l'autorisation préalable du Parlement. Les autorisations sont accordées par l'entremise de lois de crédits, sous forme de limites annuelles, ou par l'entremise de lois sous forme de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées.

CANAFE utilise la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour la préparation de ses états financiers annuels qui font partie du processus de rapport sur les résultats ministériels. Toutefois, les pouvoirs de dépenser votés par le Parlement sont encore en fonction d'une comptabilité axée sur les dépenses.

2. Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs

Le présent rapport financier ministériel trimestriel fait état des résultats observés au cours de l'exercice actuel. Le graphique ci-dessous compare les autorisations votées et législatives pour les six premiers mois de l'exercice 2025-2026 à celles de l'exercice 2024-2025.



2.1. Analyse des autorisations

Le tableau ci-dessous présente une comparaison entre les autorisations cumulatives votées pour l'exercice actuel et celles votées pour l'exercice précédent.

Autorisations disponibles (en milliers de dollars)	2025-2026	2024-2025	Variation (\$)	Variation (%)
Votées				
Crédit 1 – Dépenses de programme	36 669	40 907	-4 238	-10 %
Législatives				
Paielements au titre de l’article 50.1 de la Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes	60 507	49 362	11 145	23 %
Cotisations aux régimes d’avantages sociaux des employés	4 625	4 475	150	3 %
Total – Autorisations	101 801	94 744	7 057	7 %

Remarque : Les nombres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Le total des autorisations votées et législatives disponibles au 30 septembre 2025 s'élève à 101,8 M\$, comparativement à 94,7 M\$ pour la même période en 2024-2025. Il s'agit d'une augmentation d'environ 7,1 M\$ (ou 7 %). Cette augmentation est principalement attribuable aux investissements continus visant la modernisation du programme de conformité, qui ont été contrebalancés par la fin du financement reçu dans le budget 2020.

2.1.1. Autorisations budgétaires votées

Autorisations disponibles (en milliers de dollars)	2025-2026	2024-2025	Variation (\$)	Variation (%)
Crédit 1 – Dépenses de programme	36 669	40 907	-4 238	-10 %

Le total des autorisations budgétaires votées disponibles au 30 septembre 2025 s'élève à 36,7 M\$, comparativement à 40,9 M\$ pour la même période en 2024-2025. La diminution d'environ 4,2 M\$ (ou 10 %) est principalement attribuable à la fin du financement reçu dans le budget 2020.

2.1.2. Autorisations budgétaires législatives

Autorisations disponibles (en milliers de dollars)	2025-2026	2024-2025	Variation (\$)	Variation (%)
Paielements au titre de l'article 50.1 de la Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes	60 507	49 362	11 145	23 %
Cotisations aux régimes d'avantages sociaux des employés	4 625	4 475	150	3 %
Total des autorisations législatives	65 132	53 838	11 294	21 %

Remarque : Les nombres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Le total des autorisations budgétaires législatives disponibles au 30 septembre 2025 s'élève à 65,1 M\$, par rapport à 53,8 M\$ pour la même période en 2024-2025. L'augmentation de 11,3 M\$ (ou 21 %) est principalement attribuable aux investissements en cours visant la modernisation du programme de conformité. Cela comprend le changement du profil de financement du budget 2024 qui comprend des autorisations budgétaires votées et législatives à partir de 2025-2026 alors que l'initiative se transforme pour soutenir les activités dans l'ensemble de CANAFE.

2.2. Analyse des dépenses

Le tableau ci-dessous présente une comparaison entre les dépenses cumulatives de l'exercice actuel au 30 septembre 2025 et les dépenses de l'exercice précédent.

Dépenses cumulatives (en milliers de dollars)	2025-26	2024-25	Variation (\$)	Variation (%)
Votées				
Crédit 1 – Dépenses de programme	19 966	21 186	-1 221	-6 %
Législatives				
Paielements au titre de l'article 50.1 de la Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes	18 705	16 511	2 194	13 %
Cotisations aux régimes d'avantages sociaux des employés	2 312	2 238	74	3 %
Dépenses cumulatives	40 983	39 935	1 048	3 %

Remarque : Les nombres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Le total des dépenses budgétaires votées et législatives au 30 septembre s'élève à 41,0 M\$ en 2025-2026, comparativement à 39,9 M\$ pour la même période en 2024-2025, soit une augmentation de 1,0 M\$ (ou 3 %). Cette augmentation est principalement attribuable à la hausse des coûts de location des bureaux, compensée par une réduction des frais de personnel et une diminution des dépenses liées au matériel informatique et aux serveurs.

3. Risques et incertitudes

À titre d'unité du renseignement financier du Canada et de partenaire du régime canadien de lutte contre BA/FAT, CANAFE mène ses activités dans un environnement dynamique en constante évolution. Pour déterminer de façon proactive les risques et les possibilités, CANAFE doit anticiper et évaluer les facteurs de risque internes et externes qui pourraient affecter la conception et l'exécution de ses programmes, ainsi que l'atteinte de ses objectifs stratégiques. Il doit aussi cerner les facteurs et les risques qui pourraient l'empêcher de gérer efficacement ses ressources.

CANAFE maintient un profil de risque organisationnel (PRO) qui lui permet de cerner et de gérer ses principaux risques organisationnels. La création d'un PRO est un processus d'autoévaluation visant à cerner, à valider et à mesurer les risques pour lesquels des mesures ou interventions peuvent améliorer les résultats ou prévenir les effets adverses. Des comités de haute direction revoient le PRO, et le processus de planification opérationnelle détermine des activités visant à atténuer les risques. Le PRO sert à fournir de l'information aux décideurs et aux gestionnaires de CANAFE pour la planification et l'établissement des priorités.

3.1. Facteurs de risque et mesures d'atténuation

CANAFE demeure vigilant dans son anticipation des risques, situations et événements qui ont une incidence sur son environnement opérationnel, et dans sa préparation à ceux-ci. Le Centre réalise des progrès significatifs dans la mise en œuvre de sa vision de modernisation afin de veiller à ce qu'il soit en mesure de gérer les nouvelles menaces dans le domaine de la lutte contre BA/FAT au Canada, en mettant l'accent sur le perfectionnement des compétences, le peaufinage des processus et l'intégration des technologies de pointe afin de permettre un fonctionnement en temps réel.

On s'attend à ce que les pressions sur les autorisations budgétaires de fonctionnement s'intensifient au cours des prochains exercices financiers, à mesure que de nouvelles mesures seront annoncées pour assurer la prestation efficace des programmes et services du gouvernement fédéral, et pour veiller à ce que l'argent des contribuables canadiens soit utilisé de manière efficiente pour les programmes qui ont le plus d'importance pour eux. CANAFE a répondu à l'appel et cherche activement des manières de rationaliser ses activités afin de devenir plus efficient et d'offrir de la valeur à la population canadienne.

Compte tenu de la mise en œuvre du modèle de financement par cotisations relatives aux frais de CANAFE, certaines entités déclarantes (ED) réglementées assujetties à la Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes doivent payer une cotisation annuelle pour couvrir les coûts de la fonction de surveillance du Centre. Le recouvrement comporte un risque inhérent, comme tout processus relatif aux comptes débiteurs. CANAFE examinera et évaluera régulièrement l'efficacité et l'efficience du processus tout au long de sa maturation.

4. Changements importants dans les activités, le personnel et les programmes

4.1. Principaux changements relatifs au personnel

Aucun changement.

5. Approbation par les cadres supérieurs

Approuvé par :

X

Philippe Blanchette
Dirigeant principal des finances (DPF) par in...

X

Pour/ Sarah Paquet
Directrice et présidente-directrice générale



ÉTAT DES AUTORISATIONS (non audité)

Pour le trimestre ayant pris fin le 30 septembre 2025
(en milliers de dollars)

	Exercice 2025-2026			Exercice 2024-2025		
Autorisations budgétaires	Total des crédits disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2026*	Crédits utilisés au cours du trimestre ayant pris fin le 30 septembre 2025	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Total des crédits disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025*	Crédits utilisés au cours du trimestre ayant pris fin le 30 septembre 2024	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Votées						
Crédit 1 – Dépenses de programme	36 669	10 669	19 966	40 906	10 412	21 186
Législatives						
Conformité et activités connexes	60 507	10 487	18 705	49 362	8 493	16 511
Régime d'avantages sociaux des employés	4 625	1 542	2 312	4 476	1 119	2 238
Total des autorisations	101 801	22 698	40 983	94 744	20 024	39 935

* Ces nombres comprennent uniquement les autorisations disponibles aux fins d'utilisation et celles accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

Remarque : Les nombres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

DÉPENSES BUDGÉTAIRES MINISTÉRIELLES PAR ARTICLE COURANT (non audité)

Pour le trimestre ayant pris fin le 30 septembre 2025

(en milliers de dollars)

	Exercice 2025-2026			Exercice 2024-2025		
	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2026	Dépenses au cours du trimestre ayant pris fin le 30 septembre 2025	Cumul des dépenses à la fin du trimestre	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025	Dépenses au cours du trimestre ayant pris fin le 30 septembre 2024	Cumul des dépenses à la fin du trimestre
Dépenses						
Personnel	75 316	16 389	31 312	72 394	16 212	32 196
Transport et communication	1 479	951	1 086	1 055	771	896
Information	987	108	264	937	79	257
Services professionnels et spéciaux	12 225	1 959	3 336	7 424	2 093	3 576
Locations	7 442	2 669	3 708	8 660	521	1 292
Réparation et entretien	689	-121	289	641	94	687
Services publics, fournitures et approvisionnement	181	61	91	201	42	77
Acquisition de terrains, de bâtiments et d'ouvrage	0	0	0	0	0	0
Acquisition de machines et d'équipement	3 455	601	804	3 428	177	859
Paielements de transfert	0	0	0	0	0	0
Dette publique	21	0	0	0	0	12
Autres	6	81	94	4	35	83
Total – Dépenses budgétaires	101 801	22 698	40 983	94 744	20 024	39 935

Remarque : Les nombres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.